



Vous «rêvez» d'un métier de terrain au contact de la nature, et aux activités variées ? Ne cherchez plus, le paysage est fait pour vous !

Objectif de la formation

A l'issue de la formation BPA Travaux d'Aménagements Paysagers (diplôme national de niveau V - Spécialité Travaux de Création et d'Entretien), les participants doivent être capables d'assurer en autonomie :

- Réalisation des opérations d'entretien d'espaces paysagers
- Préparation et réalisation d'un chantier de création
- Utilisation et entretien du matériel roulant et équipements utilisés en Jardins et Espaces Verts
- Respect des normes de sécurité en vigueur, de la réglementation et de l'environnement

Le paysagiste exerce des activités très différentes : préparation des sols, plantation, entretien des végétaux, maintenance des machines, terrassement, dallage...

Filière Paysage

- RAN à visée professionnelle dans les métiers des espaces verts
- CAPa Jardinier Paysagiste
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers (expérience minimum de 12 mois)
- BP Aménagements Paysagers (expérience minimum de 12 mois + Niv. V)
- Licence Pro Aménagement du Paysage

DEMAIN,
Je SERAI!!!



Ouvrier
Paysagiste

Jardinier

BPA Travaux d'Aménagements Paysagers

A qui est destiné ce BPA ?

Qualités requises :

- Avoir une bonne aptitude physique
- Aimer travailler en extérieur
- Avoir le sens de l'observation, de l'habileté manuelle et un esprit créatif



Ce BPA est accessible :

- Aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans à l'ouverture du stage, ayant un projet professionnel validé et justifiant d'un minimum de 12 mois à temps plein d'expérience professionnelle (quel que soit le secteur d'activité)
- Aux salariés souhaitant valider leur projet professionnel par un CPF de Transition Professionnelle (anciennement CIF)

Les PLUS de notre formation

- Formations SST et CACES incluses
- Un cadre privilégié au bord de la Mortagne
- Outils pédagogiques : plusieurs hectares de parcs paysagers, des serres, un verger conservatoire, du matériel technique, un laboratoire in vitro...



CONTENU de la formation

Le BPA Travaux d'Aménagements Paysagers se prépare en **9 mois** (de septembre à mai) avec 3 périodes en entreprises (en automne et au printemps).

Diplôme de niveau V délivré par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du contrôle continu en cours de formation de 10 UC (Unités Capitalisables) :

- 3 UCG (Unités Capitalisables Générales)
- 2 UCO (Unités Capitalisables d'Option)
- 3 UCS (Unités Capitalisables de Spécialité évaluées en situation de travail)
- 2 UCARE (Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale) dont 1 UCARE évaluée en situation de travail

Les 10 UC sont indépendantes, elles peuvent être obtenues dans n'importe quel ordre ; une UC acquise reste valable 5 ans.

UC Générales (22 %)

Arithmétique et informatique

Expression et communication

Droit du travail et économie

Fonctionnement et gestion de l'entreprise de jardins

UC Professionnelles (58 %)

Techniques et travaux d'entreprise, de création et d'entretien de jardins en intégrant les normes de sécurité

Utilisation, entretien des engins de transport et de terrassement utilisés en jardins et espaces verts

«CACES 1» Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spécialisés - Catégorie 1 (mini-pelle, chargeur, brouette à moteur...)

Biologie et agronomie de base (les plantes, le sol, le climat, les engrais...)

Ecologie

Reconnaissance, identification, utilisation et entretien des végétaux d'ornement

Prévention des risques et accidents professionnels. Formation «Sauveteur Secouriste du Travail»

UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale) (20 %)

Obligatoire : réaliser des travaux de pépinière

Au choix :

1/ Tailler et entretenir des plantations fruitières

2/ Assurer la conduite technique et économique d'une entreprise (Topographie, état des lieux et élaboration d'un projet d'aménagement)

Stage en milieu professionnel

Comment s'informer / s'inscrire

Venez rencontrer les équipes pédagogiques lors des journées orientation et portes ouvertes.

- Remplir un dossier de candidature et le retourner au secrétariat du centre de formation. Les candidats sont ensuite invités à des tests de positionnement et à un entretien individuel de motivation afin de vérifier la maîtrise des prérequis et la pertinence du projet professionnel
- Pour les demandeurs d'emploi : être inscrit sur l'application KAIROS auprès de son conseiller Pôle Emploi pour une journée de positionnement
- Pour les salariés en Programme de Transition Professionnelle : présenter votre projet à votre employeur et faire une demande de dossier auprès de votre OPCO.

Contacts, renseignements et inscriptions :

Centre de Formation Professionnelle

Girondel

88700 Saint-Maurice-sur-Mortagne

Téléphone : 03 29 65 04 29

Courriel : cfp@ehproville.com



Datadock



ROVILLE

École d'Horticulture
et de Paysage

www.roville.fr
École d'Horticulture et de Paysage

